

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 19 JUIN 2025**Extrait du registre des délibérations**
République Française**N°DEL_2025_090****COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 - VILLE**

L'an deux mille vingt cinq, le dix neuf juin à 20 h 30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le 13 juin 2025, s'est assemblé dans l'Auditorium du Conservatoire, 85 boulevard de la République, sous la présidence de Monsieur Pascal PONTY .

Présents :

Michèle GRELLIER, Pascal PONTY, Malika BARRY, Paul MARSAL, Inès de MARCILLAC, Pierre ARRIVETZ, Virginie MINART-GIVERNE, Vincent GRZECZKOWICZ, Véronique FABIEN-SOULE, François SCHMITT, Véronique CHANTEGRELET, Eric DUMOULIN, Laurence GNEMMI, Dominique BAUD, Olivier LASSAL, Pascale PATAT, Cécile DELAUNAY, Jean-Baptiste GODILLON, Laurent MALOCHET, Véronique LIGNIER, Laurence BOUDER, Levon MINASSIAN, Sandrine COMBASTEIL, Christelle HANNEBELLE, Arnaud BEAUVOIR, Pierre GUILLET, Béatrice BELLINI, José TOMAS, Edith MOLDOVAN, Franck PACQUET, Line HUANG

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Nicole CABLAN-GUEROULT à Pierre ARRIVETZ, Emmanuel LOEVENBRUCK à Dominique BAUD, Arménio SANTOS à Véronique CHANTEGRELET, Jean-Manuel PARANHOS à François SCHMITT, Laurent LEFEVRE à Laurence GNEMMI, Sophie LEFEBURE à Paul MARSAL, Yves ENGLER à Béatrice BELLINI

Absents :

Nathalie MOULIN

Secrétaire :

Véronique CHANTEGRELET

Les 31 membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 39.

NOTE DE SYNTHESE

Le Compte Financier Unique (C.F.U.) est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui vient se substituer au compte administratif anciennement produit par l'ordonnateur et au compte de gestion jusqu'ici établi par le comptable public.

Le C.F.U. vise à fournir une information plus simple et plus lisible que les comptes administratifs et comptes de gestion.

Les informations budgétaires et comptables soumises au vote sont ainsi rationalisées, modernisées et enrichies grâce au rapprochement au sein d'un unique document de données budgétaires et patrimoniales.

La production entièrement dématérialisée de ce document s'appuie sur un travail collaboratif et concerté de la collectivité et du comptable public, dans un double objectif de simplification des procédures et de fiabilisation de la qualité des comptes.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Compte Financier Unique 2024 du budget de la Ville qui se résume ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Résultats reportés N-1	0,00	383 454,35			0,00	383 454,35
Opérations de l'exercice	16 327 658,81	16 675 599,84	40 001 570,12	43 956 771,00	56 329 228,93	60 632 370,84
TOTAUX	16 327 658,81	17 059 054,19	40 001 570,12	43 956 771,00	56 329 228,93	61 015 825,19
Résultats de clôture		731 395,38		3 955 200,88		4 686 596,26
Restes à réaliser (= reports)	6 405 453,03	5 796 638,04			6 405 453,03	5 796 638,04
TOTAUX CUMULES	22 733 111,84	22 855 692,23	40 001 570,12	43 956 771,00	62 734 681,96	66 812 463,23
RESULTATS DEFINITIFS	-122 580,39			3 955 200,88		4 077 781,27

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu l'avis de la Commission Finances en date du 2 juin 2025,

Vu la délibération municipale DEL_2025_088 portant élection d'un président de séance pour le vote du Compte Financier Unique (C.F.U.),

Considérant que le Compte Financier Unique (CFU) se substitue au Compte Administratif ainsi qu'au compte de Gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents en attendant les modifications du CGCT à venir,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, intégrant des contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable,

Considérant que Pascal PONTY a été élu pour présider la séance lors de l'approbation du C.F.U.,

Considérant que Madame Michèle GRELLIER, Maire depuis le 28 octobre 2024, ainsi que Monsieur Eric DUMOULIN, Maire du 1^{er} janvier au 21 octobre 2024, se sont retirés afin de laisser la présidence à Pascal PONTY pour le vote du CFU,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

DECIDE :

- **d'adopter** le Compte Financier Unique 2024 pour lequel les valeurs du receveur et de la Ville de Chatou sont concordantes
- **de constater** aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **de constater** la sincérité des restes à réaliser,
- **d'arrêter** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Résultats reportés N-1	0,00	383 454,35			0,00	383 454,35
Opérations de l'exercice	16 327 658,81	16 675 599,84	40 001 570,12	43 956 771,00	56 329 228,93	60 632 370,84
TOTAUX	16 327 658,81	17 059 054,19	40 001 570,12	43 956 771,00	56 329 228,93	61 015 825,19
Résultats de clôture		731 395,38		3 955 200,88		4 686 596,26
Restes à réaliser (= reports)	6 405 453,03	5 796 638,04			6 405 453,03	5 796 638,04
TOTAUX CUMULES	22 733 111,84	22 855 692,23	40 001 570,12	43 956 771,00	62 734 681,96	66 812 463,23
RESULTATS DEFINITIFS	-122 580,39			3 955 200,88		4 077 781,27

Par 32 voix POUR, 0 voix CONTRE, 4 ABSTENTION(S),
 Abstention(s) :
 Pierre GUILLET, Béatrice BELLINI, José TOMAS, Yves ENGLER
 Ne participe pas au vote :
 Michèle GRELLIER, Eric DUMOULIN

Publiée le : 23 juin 2025